



COMMUNE DE VAILHAUQUES
(34570)

AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Par délibération n°2022/05/19/02 en date du 19 mai 2022, le Conseil Municipal de Vailhauques a prescrit la révision allégée du plan local d'urbanisme et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec le public. La révision allégée vise à repenser la protection et la constructibilité des zones agricoles et naturelles au regard des enjeux écologiques et agricoles du territoire communal.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie.

Un registre de concertation est mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture afin de recueillir les avis et remarques de la population.

Les pièces du dossier de révision allégée seront mises à disposition du public en Mairie au fur et à mesure de leur réalisation.

La concertation fera à son terme l'objet d'un bilan qui sera arrêté par le Conseil Municipal.

Le Maire